

Mines de platine en Afrique du Sud

Massacre de Marikana : nouvelle étape dans la lutte pour la justice

Du nouveau au SOLIFONDS

Depuis la mi-juillet, l'équipe permanente du SOLIFONDS compte une nouvelle collaboratrice : Sandra Julius. A l'œuvre depuis des années dans le domaine des migrations, cette ethnologue de 34 ans a eu l'occasion de mener diverses actions solidaires. Au sein de notre bureau, elle remplacera pendant dix mois Urs Sekinger puis Yvonne Zimmermann, notre coordinatrice et notre coordinatrice, qui prennent un congé non payé à tour de rôle, afin de consacrer ensuite toute leur énergie renouvelée aux activités du SOLIFONDS.

Annexes

Avec ce bulletin, vous trouverez une invitation à la journée, que la **Campagne pour l'annulation des dettes et les réparations en Afrique australe (ADR)** et le SOLIFONDS organisent en novembre. Ce sera l'occasion de présenter aussi bien les fondements de la xénophobie en Afrique du Sud que les réseaux de solidarité entre populations locale et immigrée. Une réflexion sera également consacrée à la « forteresse Suisse ». La journée se déroulera en anglais.

Non à la dictature des multinationales! Ci-joint vous trouverez également une feuille d'information sur TISA, l'accord sur le commerce des services, qu'un groupe de vingt-trois Etats, dont la Suisse, négocient actuellement en toute discrétion. Selon cet accord, tous les services devraient faire l'objet du marché libre et être soumis à la logique du profit.

SOLIFONDS
Quellenstrasse 25
Case postale
CH-8031 Zurich
Tél. 044 272 60 37
mail@solifonds.ch
www.solifonds.ch
CP 80-7761-7
IBAN CH52 0900 0000 8000 7761 7



Commémoration du massacre de Marikana : près de la colline où les grévistes ont été tués, des dizaines de milliers de mineurs manifestent contre l'oubli et pour la justice. Photo: Reuters/Siphiwe Sibeko

Lonmin, le troisième producteur de platine du monde, exploite trois mines à Marikana, en Afrique du Sud. Le 16 août 2012, trente-quatre mineurs en grève ont été abattus dans cette localité. Rassemblés sur une colline proche de l'entreprise, ils avaient exigé une hausse des salaires, mais aussi une amélioration de leurs conditions de vie. La société a refusé de négocier avec les grévistes et les forces de police ont été déployées en masse.

Les premiers comptes rendus médiatiques du massacre qui a suivi ont largement repris la présentation des faits fournie par Lonmin et la police : les policiers se seraient trouvés en situation de légitime défense et auraient tiré sur une bande armée avançant sur eux. La vérité était tout autre et elle a surgi au grand jour lors des auditions de la commission d'enquête dirigée par l'ancien juge Ian Farlam : la plupart des mineurs tués avaient reçu une balle dans la nuque. Ils ont été abattus alors qu'ils fuyaient la police.

Le rapport publié récemment par la commission ne comporte pourtant que de rares points positifs : des critiques visant l'intervention de la police et la recommandation de soumettre à une enquête certains fonctionnaires en poste ce jour-là. Les responsables politiques et la société minière Lonmin en sortent complètement blanchis. Les mineurs seraient eux-mêmes responsables du massacre ! Ce sont eux qui doivent faire l'objet d'une enquête pénale. Le rapport n'envisage même pas l'idée d'indemniser financièrement les familles des victimes. Loin de faire avancer la justice, ce rapport constitue une grosse déception aux yeux des proches des mineurs assassinés et des grévistes.

Il suscite au contraire une forte résistance dans leurs rangs. Les familles des grévistes tués ont déposé des plaintes en indemnisation contre le gouvernement et envisagent de se retourner aussi contre Lonmin. Toutes les personnes concernées veulent par ailleurs faire largement connaître ce qui s'est passé durant le massacre et l'absurdité du rapport Farlam.

Par son action de soutien, le SOLIFONDS se solidarise avec les mineurs et les familles des grévistes morts pour demander que justice soit rendue.

Responsables politiques hors de cause

Il a fallu une forte pression publique pour que le président sud-africain, Jacob Zuma, révèle au grand jour le rapport sur le massacre perpétré à Marikana le 16 août 2012. Alors que la commission d'enquête (commission Farlam) lui a remis le rapport le 31 mars, il a attendu le 25 juin avant de divulguer son contenu.

Le document conclut pour l'essentiel que l'entière responsabilité du massacre, qui a coûté la vie à trente-quatre mineurs, incombe aux grévistes eux-mêmes et à la police. La seule chose que le rapport reproche à la société minière Lonmin, dont la multinationale suisse Xstrata (désormais Glencore) était alors le principal actionnaire individuel, est d'avoir péché par omission. Cyril Ramaphosa, actuel vice-président d'Afrique du Sud, siégeait au conseil d'administration de Lonmin en 2012 et a préconisé une intervention musclée contre ces manifestants « criminels ». A l'instar d'autres ministres, il est absous de toute erreur. Le rapport ne prévoit par ailleurs aucune indemnisation pour les veuves et les familles des mineurs tués ni pour les mineurs blessés.

L'évêque Jo Seoka, médiateur à Marikana, se dit amèrement déçu par le rapport Farlam: « Une fois de plus, les puissants de ce pays rejettent la faute sur les victimes. » A son avis, c'est Lonmin qui est responsable des morts, car la société a refusé de dialoguer avec les grévistes et voulait les forcer à reprendre le travail. Mais les politiciens, tel Cyril Ramaphosa, sont aussi responsables: ils voulaient maintenir le calme dans le secteur minier, principal pilier de l'économie nationale, afin de « protéger leurs dividendes ».

Les victimes avaient exigé que le rapport soit rendu public rapidement, pour pouvoir déposer des plaintes en indemnisation. Or sa publication tardive ne leur a laissé que peu de temps avant l'échéance du délai de prescription. En faisant traîner les choses, le gouvernement a, une fois de plus, manifesté son mépris envers les personnes concernées.

Le rapport Farlam n'a pas rendu justice aux victimes et n'a pas admis leur droit à des réparations. « Il répand du sel sur les plaies du peuple », s'indigne Jo Seoka. Le rapport a par contre entièrement blanchi les responsables politiques.



A proximité des mines et des raffineries, les mineurs qui extraient le platine pour le compte de Lonmin vivent dans des conditions très précaires. Photo: Reuters/Siphiwe Sibeko

Des mineurs et les proches des victimes déposent des plaintes

La cheminée de Lonmin, multinationale du platine, s'élève haut dans le ciel de Marikana. Des lignes à haute tension alimentent en courant les trois mines du troisième producteur mondial de platine et de grosses conduites d'eau acheminent les immenses quantités d'eau nécessaires pour extraire le métal précieux.

A l'ombre des énormes fours de raffinage, des cabanes de tôle ondulée se blottissent en rangs serrés. C'est ici que logent les mineurs qui s'échinent à extraire le platine du sous-sol. Ils n'ont pas l'électricité et doivent aller chercher l'eau à l'un des rares robinets communautaires... qui restent parfois à sec pendant des mois.

De nombreux mineurs sont des migrants venant des régions rurales du Cap oriental ou de pays voisins, le plus souvent du Lesotho, du Mozambique et du Swaziland. Le salaire que Lonmin leur verse pour un labeur effectué dans des conditions extrêmement pénibles suffit à peine pour survivre. Pourtant, l'existence de familles entières en dépend. Afin d'envoyer un maximum d'argent chez eux, beaucoup de travailleurs se sont endettés auprès de requins locaux du petit crédit.

Mineurs blessés arrêtés à l'hôpital

En 2012, les mineurs se sont mis en grève pour exiger une hausse salariale, mais aussi de meilleures conditions de vie. Leur action s'est achevée le septième jour de la grève, le 16 août 2012, par un massacre: 34 grévistes ont été tués par la police alors qu'ils s'enfuyaient et 78 ont été blessés, parfois grièvement. La police a attendu une heure avant de laisser les ambulanciers secourir les blessés. Quelque 270 mineurs ont été arrêtés et accusés de meurtre. Leurs inculpations se fondaient sur une loi édictée sous le régime d'apartheid, qui permet d'inculper de meurtre les participants à une manifestation au cours de laquelle des manifestants ont été abattus par la police. Parmi les personnes appréhendées figuraient de nombreux blessés, qui ont été arrêtés directement à l'hôpital. Deux semaines après le massacre, les accusations de meurtre ont été levées jusqu'au terme de l'enquête.

Massacre de Marikana – fonds d'entraide

Depuis les événements de 2012 et après d'autres grèves, dont certaines ont duré des mois, les salaires n'ont connu qu'une légère hausse. Dans les bidonvilles qui entourent les mines, rien n'a changé. Pire encore, les conditions de vie déjà précaires se sont encore aggravées, en particulier pour les familles des grévistes tués lors du massacre de 2012, car elles ont perdu leur principal revenu. A la publication du rapport final de la commission Farlam, il est apparu clairement que ces familles ne doivent



Les femmes jouent un rôle crucial dans la lutte pour la justice: manifestation pour la libération de mineurs arrêtés après le massacre de 2012. Photo: Reuters/Mike Hutchings

pour obtenir justice

pas s'attendre à recevoir des indemnités, ni du gouvernement ni de Lonmin. Les conclusions du rapport équivalent à un déni de justice, que les mineurs et les proches des victimes refusent d'accepter. Le syndicat AMCU (Association of Mineworkers and Construction Union) les soutient dans leur combat pour la justice. Après le massacre de 2012, le syndicat a créé le Marikana Massaker Trust Fund, afin d'assurer la subsistance des familles des mineurs assassinés. L'organe qui dirige ce fonds comprend des représentants de personnalités qui ont soutenu les mineurs pendant et après la grève, tels l'évêque Johannes Seoka et l'avocat Dumisa Ntsebeza.

Plaintes visant le gouvernement

L'AMCU a d'urgence besoin de réalimenter le fonds d'entraide, afin d'emprunter la voie juridique pour obtenir justice. Les proches des victimes ont en effet déposé des plaintes en indemnisation contre le gouvernement. Il fallait le faire rapidement, car il restait peu de temps entre la publication du rapport et le délai de prescription. La possibilité de porter plainte contre Lonmin est à l'examen. Le fonds doit également servir à fournir une assistance juridique à des mineurs inculpés: à lire le rapport de la commission Farlam, des inculpations seront sans doute prononcées contre d'autres ouvriers des mines, en particulier des membres de l'AMCU. Le président Zuma a confirmé ces craintes en déclarant publiquement qu'il serait relativement facile d'identifier les auteurs de troubles, puisque tous avaient été photographiés.

Les mineurs et les familles des victimes tiennent également à faire savoir largement ce qui s'est réellement passé pendant la grève et pourquoi les conclusions de la commission Farlam ne sont pas crédibles. Ils prévoient des campagnes d'information et un travail auprès de médias afin de faire connaître le point de vue des victimes.

L'AMCU (Association of Mineworkers and Construction Union) est un syndicat de la base, qui s'efforce d'améliorer les conditions de travail mais aussi les conditions de vie des mineurs et de leurs familles dans les bidonvilles. Dans le cadre de ses activités, il aborde également des sujets comme le chômage en Afrique du Sud, le problème de la migration ou la nécessité d'instaurer une autre économie.

Après le massacre de 2012, les rangs de l'AMCU ont grossi rapidement et il est désormais, aux côtés de la NUM (Nation Union of Mineworkers), le plus grand syndicat de mineurs en Afrique du Sud.

Fonds de la Banque mondiale et belles promesses

En 2007, la Société financière internationale (SFI), du groupe de la Banque mondiale, a investi 50 millions de dollars chez Lonmin. Un tiers de cette somme aurait dû servir à améliorer les conditions de vie de la population qui dépend de la mine. La SFI aurait ainsi contribué à réaliser le plan social et pour l'emploi (Social and Labour Plan, SLP) de Lonmin. Les conventions de transition, conclues après la chute du régime d'apartheid, contraignaient en effet les entreprises à élaborer des SLP. En échange, elles pouvaient conserver les concessions obtenues sous l'apartheid.

L'investissement de la SFI a provoqué une vague d'euphorie chez Lonmin. L'entreprise a déclaré vouloir utiliser l'argent pour créer, autour de ses mines, une véritable classe moyenne, censée se souvenir avec nostalgie du passé minier lorsque les mines seront désaffectées, dans une cinquantaine d'années. Plus concrètement, Lonmin a promis de bâtir 5500 maisons, de garantir l'accès à l'eau potable et de construire des installations sanitaires.

La réalité est tout autre: sur les 5500 maisons promises, trois seulement ont été érigées jusqu'ici. L'accès à l'eau reste précaire et les installations sanitaires brillent par leur absence. L'air et l'eau sont pollués.

Les femmes de Marikana ont décidé de réagir. Elles se sont regroupées au sein de l'organisation locale Sikhala Sonke (qui signifie «Nous pleurons ensemble») et, avec l'appui du Centre d'études juridiques appliquées (CALS), elles ont remis une plainte à l'ombudsman de la Banque mondiale. Elles demandent à la SFI d'assurer un meilleur suivi de son investissement. Quant à Lonmin, sa réponse fut laconique: la situation sur le marché n'aurait pas permis à l'entreprise de réaliser le plan qui prévoyait la construction de 5500 maisons.

Au nom des mineurs et des familles des victimes de Marikana, nous vous remercions du fond du cœur pour votre soutien solidaire!

Paraguay: procès des sans-terre accusés



Des survivantes du massacre demandent que justice soit rendue. Photo: MAP

Le procès contre cinquante-trois sans-terre à la suite du massacre de Curuguaty a déjà été ajourné à trois reprises. Lors du massacre, en juin 2012, onze petits paysans et six policiers ont été tués. Or, seuls des sans-terre ont été inculpés. Ni les forces de l'ordre ni les responsables politiques n'ont fait l'objet d'une instruction. Le procès a débuté le 27 juillet dans des conditions critiques. Pour commencer, les inculpés ont dû trouver d'autres avocats, car ceux avec qui ils avaient préparé leur défense risquaient de

perdre leur brevet à cause d'une enquête administrative. Les nouveaux avocats n'ont d'ailleurs pas eu le temps nécessaire pour étudier les volumineux dossiers de l'affaire. Peu après son ouverture, le procès a été suspendu sur demande de la défense, après que le président du tribunal a indirectement admis avoir subi des pressions pour qu'il condamne les accusés.

Le doute plane depuis longtemps sur les chances de ce procès d'être juste et, surtout, équitable. Le massacre de Curuguaty a servi de prétexte au putsch parlementaire contre le président Fernando Lugo, en qui la population rurale avait placé tous ses espoirs de voir ses conditions d'existence s'améliorer. L'élite qui détient le pouvoir au Paraguay n'a probablement guère intérêt à voir ce procès se dérouler normalement. Les événements ayant précédé le putsch et ses circonstances risqueraient en effet d'être débattus devant le tribunal, chose qui ne ferait guère l'affaire des responsables. Pour l'heure, les inculpations sans fondements contre les sans-terre sont maintenues.

Le SOLIFONDS apporte son appui aux victimes et à leurs proches en leur permettant d'assister au procès.

Pakistan : succès judiciaire pour les ouvriers de Syngenta

Le syndicat des employés de Syngenta au Pakistan est en conflit avec la multinationale suisse de l'agrochimie depuis des années. En juin, il a toutefois remporté une grande victoire : la Commission nationale des relations industrielles (NIRC) a jugé que la société doit conclure un contrat fixe avec neuf temporaires qui travaillent pour elle depuis 2012. Seize autres cas sont en suspens. Selon la législation pakistanaise, les employés temporaires qui travaillent 90 jours d'affilée ou 180 jours en une année dans la même entreprise doivent bénéficier d'un contrat fixe. Le syndicat a dès lors déposé plusieurs plaintes contre Syngenta depuis 2008.

En décembre 2010, le même tribunal du travail avait déjà enjoint à Syngenta de conclure des contrats fixes avec cinquante travailleurs loués et temporaires. La multinationale a fait recours. Après que la deuxième instance a donné raison aux travailleurs, Syngenta a interjeté un appel et l'affaire est encore pendante devant la Cour suprême.

Depuis que les travailleuses et travailleurs se sont regroupés en syndicat, la société agrochimique externalise de plus en plus ses activités ; procédé qui a également fait l'objet d'une plainte. Malgré une injonction de la justice, Syngenta poursuit sa politique d'externalisation même durant la procédure légale. Ses usines ne fonctionnent plus qu'à capacité réduite.

Force est par ailleurs de supposer que la multinationale suisse contestera la dernière décision judiciaire. Les travailleurs maintiennent dès lors leurs revendications et exigent notamment qu'Imran Ali, secrétaire syndical licencié sans délai en 2010, soit réintégré, conformément à la loi sur le travail.

Droits humains ou profits des multinationales?

Début juillet, un groupe de travail institué par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a siégé pour la première fois à Genève. Conformément à une résolution adoptée par le conseil l'année passée, ce groupe est chargé d'élaborer une convention destinée à contraindre les multinationales de respecter les droits humains. La première séance de travail a clairement montré que les grandes puissances économiques et les lobbys des multinationales allaient tout mettre en œuvre afin de bloquer les négociations.

Dès le premier jour des pourparlers, les représentants de l'UE ont ainsi tenté d'orienter les débats à leur guise et de détourner l'attention des multinationales. Lorsque leur proposition fut rejetée, la délégation s'est retirée et n'a participé à aucune autre rencontre. D'autres grandes puissances, opposées d'emblée à l'élaboration d'une convention contraignante de ce type (dont les Etats-Unis, le Japon et le Canada), n'ont même pas pris la peine d'envoyer des représentants à Genève.

Les organisations de la base affirment depuis des années qu'il faut créer des instruments afin de demander des comptes aux multinationales sur les violations des droits de l'homme dont elles se rendent coupables. La conclusion d'une convention stricte constituerait un rempart crucial contre la mondialisation néolibérale, qui place les profits avant les êtres humains.

Selon le calendrier prévu, un projet de convention n'est cependant pas attendu avant 2018. Alors que l'élaboration de normes destinées à faire appliquer les droits humains fondamentaux traîne en longueur, la négociation d'accords commerciaux qui profitent aux multinationales avance bon train. Il suffit de songer au futur Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) entre les Etats-Unis et l'UE et à l'Accord sur le commerce des services (TISA), négociés tous deux en grand secret. (En ce qui concerne TISA, lisez l'info annexée.)

Edition :	«Fonds de solidarité pour les luttes de libération sociale dans le tiers monde»
Rédaction :	Sandra Julius, Yvonne Zimmermann
Traduction :	Milena Hrdina, Bienne
Impression :	printoset, Zurich